

# L'art de la régulation des collections en bibliothèque

Pourquoi et comment

La valeur d'une bibliothèque ne se mesure pas au nombre de ses documents mais bien plus au nombre de ses lecteurs !

Aucune mission de conservation n'est confiée aux bibliothèques de lecture publique. Le responsable de la collection peut donc, avec la validation de sa tutelle, réguler (ou désherber) l'ensemble des fonds.

## **I. Régulation : définition, principes généraux et objectifs :**

Comment définir et préciser l'expression « régulation des collections » ?

Réguler les collections c'est extraire volontairement des documents, selon des critères précis de tri.

### Pourquoi réguler?

Réguler permet :

- un gain en fiabilité : c'est de la responsabilité du bibliothécaire d'offrir un fonds actualisé, fiable et qui véhicule une information juste, notamment à destination des publics scolaires.
- un gain en clarté : l'objectif est de rendre la collection la plus accessible possible aux usagers.
- l'installation de nouvelles ressources et supports, de nouveaux espaces.

## **II. Méthode:**

### Organisation matérielle

Elle est faite par au moins deux professionnels, ce qui permet de croiser les avis. La régulation peut faire l'objet d'une grosse opération ponctuelle menée sur les collections (ou une partie des collections) ou se faire de façon régulière, en continu. Une attention particulière est portée sur certains documents. Ce sont des documents dont le sujet, l'édition, la collection, l'auteur ou l'illustrateur peuvent être repris par des bibliothèques ou établissements environnants ayant une mission de conservation. Simultanément, le réassort est envisagé et certains documents sont rachetés.

## Mise en œuvre de l'examen du fonds et de la méthode « IOUPI » :

3 informations à utiliser pour déterminer objectivement les documents à retirer :

- **la date d'édition** de l'ouvrage
- **le taux de rotation du document** = le nombre d'années sans emprunt
- **les cinq critères** d'élimination de la méthode **loupi**

Les 5 critères d'élimination de la méthode IOUPI sont :

### **I**ncorrect

*Pour appliquer ce critère, nous utilisons la date d'édition et de copyright afin de vérifier la non obsolescence de l'information*

### **O**rdinaire

*Critère le plus délicat à appliquer. Il concerne par exemple un best-seller qui date de 10 ans et qui est tombé dans l'oubli.*

### **U**sé

*Ce critère est le plus simple à appliquer. Il concerne l'aspect physique du livre. Sont donc retirés tous les ouvrages déchirés, annotés, coloriés, personnalisés, sales*

### **P**érimé

*Pour les documents qui contiennent des informations dont la réactualisation est indispensable à la pertinence (notions scientifiques, théories anciennes et invalidées par des découvertes plus récentes, etc...)*

### **I**nadéquat

*Publications en langues étrangères très peu usitées, thèses, mémoires, travaux universitaires.*

A ces 5 critères de sélection s'ajoute le retrait des exemplaires multiples.

Il est recommandé de mettre en œuvre la méthode IOUPI fonds par fonds : chaque secteur documentaire présente des particularités : on ne peut désherber les guides touristiques comme le théâtre ou la médecine...

## **III Le devenir des documents désherbés ou une 2<sup>ème</sup> vie pour les livres :**

Quelques options s'offrent après le retrait de la collection pour redonner une nouvelle vie aux documents : les dons, la conservation partagée, l'utilisation « artistique » des documents.

Les dons se font essentiellement à destination des associations humanitaires, de solidarité sociale, de coopération culturelle, des ONG à but non lucratif... Certaines associations se chargent de récolter des fonds en revendant les livres donnés (exemple de Recyclivre ou de Bibliothèques sans frontières).

La Charte du don de livres de l'Unesco précise l'esprit des dons de livres.

Enfin certaines initiatives plus artistiques sont menées avec les livres :



Exemple de banque de prêt aux Pays Bas réalisée avec des livres mis au pilon !

**Pour en savoir plus :**

Sur le site de l'Association des Bibliothécaires Départementaux <http://www.abd-asso.org/> lancer une recherche « désherbage ».

Unesco : Charte sur le don de livres

[http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL\\_ID=25480&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/culture/fr/ev.php-URL_ID=25480&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)